**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie
**Band:** 4 (1916)

**Artikel:** Déterminisme moral
**Autor:** Dutoit, Charles
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-379968

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# DÉTERMINISME MORAL

*Les lignes qu'on va lire sur* Le déterminisme moral *ne sont à proprement parler ni un article ni un extrait d'ouvrage. Elles sont simplement le passage à ciel ouvert d'une pensée très continue et très « suivie », mais dont le courant, sauf de rares échappées, s'est déroulé loin du public sous le berceau verdoyant d'amitiés très tendres et très fidèles. Leur publication posthume n'a pas seulement pour justification le mérite intrinsèque des analyses qu'elles conduisent avec aisance, voire même avec virtuosité ; elle s'explique aussi par le désir de soulever un coin du voile qui nous dérobe pour l'ordinaire le mystère des fermentations intimes grâce auxquelles certaines personnes deviennent un beau jour des personnalités. Il y a des personnalités dont la valeur technique se déploie directement suivant une évidence agressive et, dès l'abord, irrésistible. Tels les fleuves de nos géographies. Il en est d'autres dont l'activité méthodique ou scientifique se ramifie discrètement en nappes souterraines et qui ne révèlent au dehors leur existence que par le « potentiel » dont leurs faits et gestes quotidiens sont généralement chargés. Autrement dit, il y a les hommes qui travaillent à devenir auteurs et il y a les auteurs qui travaillent à devenir des hommes. Deux ambitions parfaitement légitimes et d'ailleurs conciliables, encore que d'une simultanéité peu commune. M. Charles Dutoit, nos lecteurs pourront s'en convaincre aisé-*

*ment, aurait pu être auteur, au sens classique de cette expression. Il ne lui a manqué pour cela, que la publication de ses ouvrages. Reste à savoir si l'action de ces ouvrages fut moins féconde pour avoir ignoré le miroitement de la publicité. Aux amis de M. Charles Dutoit de répondre ; à tous ceux, concitoyens français ou compatriotes vaudois, qui ont eu l'avantage de croiser le fleuve invisible...*

---

Les délibérations propres à régler notre activité sont assurément conduites par la logique des motifs qui y sont engagés. La décision prise, comme en mécanique la direction prise, exprime à tout moment la balance des sollicitations composantes. Du moins, la psychologie de la volonté n'est-elle praticable qu'à ce prix. De fait, aucun de nous ne se vanterait d'agir sans motifs, ou à l'encontre des motifs. Une décision proclamée non motivée, fût-ce par les influences obscures du tempérament, serait déconcertante. Elle n'entraînerait aucune confiance, même personnelle, dans la légitimité de l'acte. Tout au plus la métaphysique, à ses dernières altitudes, réussit-elle à réduire la portée de l'antinomie et à rétablir dans ses droits notre besoin des responsabilités. La psychologie ne se permet rien de pareil. Ses moyens se réduisent à l'observation et à l'expérience. Elle limitera donc son action à l'analyse et au classement des motifs constatés. Mais du même coup elle aura compétence pour rechercher par ses propres méthodes si, parmi les motifs relevés, il ne s'en trouverait pas où la personnalité soit plus distinctement engagée et qui prennent à ce titre une signification particulière.

Et il apparaît bien que l'apport du *moi*, sous la forme de la conscience graduelle qui en est prise, exerce sur la décision une influence assignable. Ce moi n'est pas *tout moi*. Il exprime certains groupes de tendances organisées, qui

ont acquis la primauté dans nos jugements et notre conduite. Le moi d'un délicat peut se contenter d'être esthétique. Il existe des *moi* de raison, des *moi* de moralité. Ce sont les plus considérés, et vraisemblablement les plus dignes de l'être. Tout comme, à l'exclusion des précédents, se rencontreront des *moi* portés aux excès de l'égoïsme ou de l'un quelconque des péchés capitaux. En des natures peu fermes, ces *moi* sont interchangeables. Appelons ce moi moral « notre bon moi ». Ses origines remontent dans la nuit des temps. Il dérive de notre civilisation entière, et de plusieurs de celles qui l'ont précédée. La moralité d'un homme moyen, de notre temps, est généralement chrétienne, mais pour partie pré-chrétienne. Mesurée aux proportions de la génération contemporaine, elle suppose une éducation collective, familiale, et enfin individuelle. Telle qu'elle est, elle représente une force cohérente et régulatrice. Cette force intervient dans les conflits, se portant à droite, à gauche, en concours ou en hostilité, tranchant le différend du fait qu'elle est appelée et qu'associée active, elle ne peut pas n'être pas appelée. Elle accourt à la rescousse et réconforte, si elle est admise, le parti qui lui est sympathique. Ou bien elle s'unit à cette tendance sympathique, s'y ajoute, en épouse les raisons, et concourt avec elle d'un même effort. Ou bien l'intervention prend la forme plus nette de l'arbitrage. Sans s'approprier les raisons de l'une ou l'autre partie, elle statue par ses motifs propres. Un exemple au hasard. Il est question d'entreprendre un voyage d'agrément. Raisons pour : le besoin de repos, l'attraction du paysage, en somme le plaisir du voyage. Raisons contre : le risque de compromettre en l'interrompant un travail commencé. Il n'y a pas à proprement parler, ni de part ni d'autre, le sentiment d'une obligation morale. Mais il y a indécision, et cela suffit pour faire jouer les associations d'appel, et pour que dans leur nombre le moi, toujours supposé « le bon moi », s'entende convier à dire son mot. Il le dit en effet, sans intention de patroner l'un ou l'autre terme de l'alternative.

Il le dit, issu de ses suggestions à lui : une absence en ce moment et pour cette destination exposerait la tranquillité d'une personne à qui sont dûs les plus précieux égards. Je ne peux pas partir, je ne pars pas.

On dit non sans raison qu'en une telle occurence mon « moi intime » est intervenu, en ce qu'il a de vraiment bon. On ajoute qu'en écartant les motifs avancés des deux parts et qui ne le tentaient pas, il n'a tenu compte que de « son propre mouvement. »

Ce sont sensiblement les termes employés pour réprimer la thèse déterministe (sans toujours savoir ce que l'on fait en la réprimant, ni par quoi la remplacer). On dit couramment : « entre les motifs antagonistes, dont la présence est indéniable, ce n'est pas *eux* qui choisissent, mais *moi;* ils se font valoir successivement ; le jugement est rendu plus fort qu'eux, par la volonté ou la conscience personnelles ; en somme, rien ne se décide *sans que je le veuille*. Cela est exact, dès l'instant où la personne a atteint ce degré d'autorité et de dignité. Je dis : la personnalité bonne, dans les moments ou périodes où elle prédomine, où elle tend à former toute la personne. Et elle peut devenir très forte, une fois liés brin à brin, fil à fil, chaîne à chaîne, les fibres de la résistance morale. Il se produit des cas d'exception où elle est toute puissante. Les cas usuels ne sont pas francs ; il se produit du pour et du contre ; il y a du « tirage », suivant l'expression familière ; et quand la solution morale l'emporte, c'est après hésitations ou avec réserves. Cela peut durer des jours, des mois, au cours desquels la sollicitation « mauvaise » est tour à tour abattue ou renaissante, et ne se retire que pour revenir le moment d'après accompagnée de sept autres démons plus forts qu'elle.

Le « bon moi » est tout aussi souple et divers. Il ne faudrait pas le croire formé une fois pour toutes, en barre d'acier. Il se modèle sur les circonstances, proportionne sa consistance à l'effort comme à la nature de l'attaque. Simple quand il lui suffit d'être simple, c'est-à-dire qu'il se sent

obéi d'avance, il est appelé en cas de difficultés à se compliquer, à se *composer*. Il y a des moments où il s'en va, où il s'éclipse, pour reparaître, souvent mieux conformé ; d'autres où il s'effiloche, comme se laissant retirer sa fibre, ce second cas étant le moins rassurant. Lorsqu'il se renforce, ce n'est pas en quantité, en intensité seulement, mais encore en multiplicité. A proprement parler, son groupement est chaque fois différent jusqu'à disparaître momentanément. Les éléments propres à défier telle grosse convoitise ne sont pas ceux, choisis et subtils, qui s'opposeraient à une attraction insidieuse.

En somme, dans les cas pratiqués et connus, où le devoir est clair, il fait masse sans distinction de parties. Si le cas sort de l'ordinaire, qu'il devienne cas de conscience, alors une partie ne fera pas l'autre et à la spécialisation du risque il faudra opposer la spécialisation de la réplique. Ces cas de conscience peuvent affecter tour à tour les cordes diverses de la sensibilité : à partir du devoir abstrait et proprement social, en parcourant les secteurs autrement vivants du devoir religieux et du devoir d'affection, atteindre aux couches intimes de la morale personnelle. Supposons l'approche de l'une de ces crises qui, sous l'aiguillon de l'amour, de l'ambition, ou de la jouissance immédiate et facile, se préparent à disposer d'une vie ou d'une fraction de vie. Il rentre dans la supposition — et c'est ce qui la rendra instructive — que le sujet conserve le bénéfice d'une saine éducation familiale. La menace, avouée ou non, d'un danger suffit pour éveiller et mettre sur pied les défenses instinctives, qui sont les avant-postes de la protection morale. Cela se fait spontanément, par l'effet d'une réaction acquise mais profondément placée, sûre par conséquent, et aussitôt efficace. Ce sera un sentiment de gêne, la crainte de l'inconnu, le froissement des convenances. Si l'attaque y cède, c'est qu'elle aura été sans péril. Mais elle persiste et devient plus pressante. Elle met en cause la piété filiale, par exemple. C'est alors, autour du point touché, le rassem-

blement des images, des émotions, tendres ou anxieuses, constitutives ou défensives de ce sentiment. Ou bien l'ordre parfaitement organisé de la croyance religieuse, avec ses corollaires moraux, se sentira atteint et peut-être compromis : par un rappel tout semblable de ses propres expériences, il se ramasse, grossit et forme barrage. Ou encore, la conscience de la dignité personnelle, de la dignité interne, valant pour soi : ce sont ici des réserves, des pudeurs, des retours sur le prix de l'intégralité morale, un raccourci de l'histoire de la vie, l'appréhension d'avoir rompu le charme... Et ainsi en sera-t-il des diverses défenses mises en jeu, elles sont comparables en ceci aux défenses de l'organisme qu'elles agissent au point voulu, avec les forces et sous les variétés voulues.

Il va de soi que les choses se passeraient pareillement en présence, non plus d'une organisation morale, mais d'une emprise passionnelle. Il n'y aurait, pour s'y retrouver exactement, qu'à renverser les termes de la proposition et l'ordre des valeurs. La passion régnante, le « moi passionnel », discipline encore plus sûrement les éléments de la délibération ; sûrement, mais durement (sauf exceptions, car il est des passions douces, dont les nuances approchent la perfection).

Quant à la substance morale, qui nous occupe en ce moment, elle subit dans ses dispositifs internes un travail de continuelle formation, parfois à partir de zéro, se comportant en chaque cas pour mettre en ligne, non pas toutes les forces, mais telles forces. Et ces déplacements de parties s'accomplissent avec une variété de moyens et une aisance de glissement qui prêtent à la « couche morale » où l'événement se propage des apparences voisines de l'autonomie.

Pressons davantage la réalité. Le motif, dans les espèces envisagées, n'est autre que le sentiment moral. Ce sentiment forme mon « moi » moral ; ce qui est proprement le « moi » quand il est moral, c'est-à-dire qu'il se présente dans les conditions les meilleures. C'est de ce moi qu'il est

dit qu'il se décide par soi ; que du moins il lui appartient de faire l'appoint entre les attirances contraires ; qu'il jouit d'une « liberté de choix ». Il se sent en effet possesseur de cette prérogative. Il se rend des choses un compte exact quand il énonce qu'en tel cas particulier il dépendait de lui d'en décider autrement. Il a conscience que souvent il s'en est fallu de peu, quand la décision a été bonne, pour qu'elle fût mauvaise ; qu'il aurait suffi, pour inverser le résultat, d'un amincissement du front de résistance, sur tel point donné, entraînant rupture d'équilibre en faveur d'une décision fâcheuse ; qu'il aurait suffi, puisque c'est une même chose, d'un amincissement, d'une défaillance du moi. En tout cas, il apparaît que la décision aurait pu être différente ou contraire, et que c'est de la volonté morale que dépendait l'alternative.

Si la donnée est correctement déduite, elle formera l'objet d'une tentative plausible pour, sans ingérence métaphysique, substituer à l'omnipotence des motifs contingents un certain coefficient d'indépendance, inclus dans la motivation. Et si la motivation se prête à ce qu'un tel facteur soit décelé, c'est que celui-ci diffère des facteurs habituels. Il en diffère en ceci que, persévérant et non plus fortuit, *il fournit à l'état de motif l'apport de la synthèse personnelle* et, ce faisant, place la volition à l'abri des coups de tête, des coups de force, et finalement de la contrainte. En même temps, comme on l'a vu, cette causalité d'un nouveau genre révèle dans son organisation et dans son fonctionnement une élasticité qui la rend le plus souvent insaisissable et la soustrait aux recherches d'une analyse raisonnée.

Il ne paraît pas désirable d'aller au delà. La liberté veu être introduite dans l'économie à dose médicinale. Nous n'avons que faire de liberté, pour disjoindre la ligne de conduite d'avec la ligne de raison. L'indépendance de la raison n'est pas plus enviable que l'indépendance du cœur. Il y a seulement que, hantés par la conscience de la responsabilité morale, nous lui voulons un répondant dans

l'ordre de la volonté. Pour mériter son effort par un résultat, cette recherche doit se confiner dans les limites de l'observation psychologique, à l'abri de tout argument qui ne serait pas le fait concret et visible. Et encore le résidu d'indétermination que ce traitement permettrait de mettre à part serait-il le plus réduit. Nous en voulons, si on peut dire, le moins possible, juste ce qu'il faut pour sauver le principe. M. Bergson ramène à des cas d'exception les poussées internes d'origine spontanée. C'est, d'abord et en fait, que ces événements initiaux lui paraissent rares ; puis, sans doute et en droit, que la détermination usuelle d'une conduite bien réglée ne comporte pas l'intrusion fréquente des « recommencements », même provenant des profondeurs de l'intuition. C'est autrement d'ailleurs que la question se pose ici : par le côté règle et non par le côté exception. Et encore s'agit-il moins de réagir contre des convictions que contre des théories. On ne heurtera le sentiment intime de personne en lui apportant une interprétation libérale du fait de volonté, à laquelle il ne sera demandé que de rester sincère en face de la réalité observable.

CH. DUTOIT.

---